



Partie de la maison loué qui s'inonde en cas de pluie

Par **anaismena**, le **07/04/2017 à 05:09**

Bonjour,

Je viens de déménager dans une maison en location. Il s'agit tel qu'il est annoncé dans le bail d'une maison de 80m2 comprenant 2 chambre, un salon cuisine, un bureau et une buanderie.

Mon problème concerne ces deux pièces qui sont en fait un extension de la maison initiale. Cette partie de la maison n'est pas isolée du tout. Je précise que nous somme en Nouvelle Calédonie donc je n'ai pas de problème de chauffage. Cependant, hier il a plu et l'eau s'est infiltrée dans toute cette pièce. Il faut également préciser qu'elle contient les uniques toilette de la maison. J'ai peur que l'on électrocute en allant au toilette une nuit d'orage... En plus bien sur du désagrément que cela représente.

Puis je obliger le bailleur à faire les travaux nécessaires en sachant qu'il n'y a pas de mention particulière sur le bail concernant ces pièces et qu'elles sont donc considérés comme des pièces habitables de la maison et non pas un garage ou une annexe?

Je vous remercie par avance,

Par **Visiteur**, le **07/04/2017 à 19:46**

Bonsoir,

Personnellement, je pense qu'il vous faut saisir le conciliateur de justice et au delà le juge de proximité.

Mais avant cela, faire vous mêmes une mise en demeure.